

## Offre d'acquisition volontaire et conditionnelle sur Vastned Retail Belgium NV : mise à jour

**Amsterdam, Pays-Bas et Anvers, Belgique — le 26 avril 2018**

- Prospectus et mémoire en réponse approuvés par la FSMA le 24 avril 2018.
- La période d'acceptation court du 2 mai 2018 au 1<sup>er</sup> juin 2018 inclus.
- L'offre d'acquisition ne connaît qu'une période d'acceptation, sans possibilité de réouverture volontaire de l'offre.
- Acceptation par au moins 90 % de l'actionnariat flottant nécessaire.
- Le prospectus est disponible en ligne et via les guichets de KBC Bank/CBC Banque.

*Vastned Retail N.V. (Euronext Amsterdam : VASTN) et Vastned Retail Belgium NV (« Vastned Retail Belgium ») (Euronext Brussels : VASTB) confirment que la FSMA a approuvé le prospectus et le mémoire en réponse du conseil d'administration de Vastned Retail Belgium. Cela signifie que la période d'acceptation unique commencera le 2 mai 2018.*

### Décision stratégique

À travers cette offre, Vastned Retail N.V. entend acquérir toutes les actions de Vastned Retail Belgium qui ne sont pas encore en sa possession (il s'agit de 34,51% du nombre total d'actions), afin de procéder à la radiation de la cotation sur Euronext Brussels. De récentes réformes législatives en Belgique permettent, en effet, de préserver le statut fiscal particulier de Vastned Retail Belgium sans qu'une cotation en Bourse soit nécessaire à cet égard. La radiation de la cotation de Vastned Retail Belgium se traduira par une structure d'entreprise et de gouvernance simplifiée et par une structure de capital rationalisée, dont bénéficieront tant les actionnaires de Vastned Retail Belgium que ceux de Vastned Retail N.V.

### Période d'acceptation unique entre le 2 mai 2018 et le 1er juin 2018

Pour que l'offre d'acquisition puisse avoir lieu et qu'ils concrétisent la prime liée à l'offre, les actionnaires de Vastned Retail Belgium doivent apporter au moins 90 % du flottant pendant la période d'acceptation unique, ce qui porterait la participation totale de Vastned Retail N.V. à 96,55%. La période d'acceptation unique s'étendra du 2 mai 2018 au 1<sup>er</sup> juin 2018, à 16 h (heure belge). Vastned Retail N.V. ne rouvrira pas volontairement l'offre.

**Taco de Groot**, CEO de Vastned Retail N.V. : « L'approbation du prospectus par la FSMA nous permet de passer à l'étape suivante : la période d'acceptation unique commencera le 2 mai 2018 et se terminera le 1<sup>er</sup> juin 2018. Avec un prix de € 57,50 par

*action dans le cadre de cette offre, nous avons toute confiance dans le fait que beaucoup d'actionnaires y réagiront positivement et que le pourcentage d'acceptation de 90 % sera atteint. »*

**Rudi Taelemans**, CEO de Vastned Retail Belgium : *« L'offre d'acquisition donne aux actionnaires de Vastned Retail Belgium l'opportunité unique de céder en une fois leurs actions sans frais de transaction. Ceci avec une prime considérable de 24,5 % par rapport au cours de clôture de l'action Vastned Retail Belgium du 12 janvier 2018. »*

### **Complément d'information sur le prix de l'offre**

Le prix de l'offre de € 57,50 par action représente une prime respective de 27,6 % et 26,7 % par rapport au cours moyen pondéré de Vastned Retail Belgium sur une période respective de 1 et 3 mois précédant l'intention annoncée le 14 janvier 2018 de lancer une offre d'acquisition volontaire et conditionnelle. L'offre représente, en outre, une prime de 24,5 % par rapport au cours de clôture de l'action Vastned Retail Belgium du 12 janvier 2018, ainsi qu'une prime de 6,4 % par rapport à la valeur nette (juste valeur) par action et une prime de 5,5 % sur la VAN EPRA par action, toutes deux au 31 décembre 2017.

Le chapitre 8 du prospectus fournit un complément d'information sur le prix de l'offre de € 57,50 par action.

### **Dividende de Vastned Retail Belgium approuvé**

L'assemblée générale ordinaire de Vastned Retail Belgium du 25 avril 2018 a approuvé le dividende brut proposé de € 2,62 par action pour l'exercice 2017. Si la date de cotation ex-dividende tombe avant le jour de l'acquisition par Vastned Retail N.V. des actions de Vastned Retail Belgium, le montant du dividende brut sera déduit du prix de l'offre de € 57,50 par action, ce qui portera le prix de l'offre à € 54,88.

### **Le prospectus**

Le prospectus reprend toutes les informations utiles sur l'offre d'acquisition, les intentions de Vastned Retail N.V., le prix de l'offre, les conditions de l'offre d'acquisition, le rapport de valorisation d'un expert indépendant et la date de paiement. Il est recommandé aux actionnaires d'en prendre connaissance.

Le prospectus, le formulaire d'acceptation et le mémoire en réponse du conseil d'administration de Vastned Retail Belgium peuvent être obtenus gratuitement aux guichets de KBC Bank NV ou de CBC Banque SA ou, par téléphone, auprès de KBC Bank NV au numéro +32 78 15 21 53 (néerlandais et anglais), de CBC Banque SA au

numéro +32 800 92 020 (français et anglais) ou de Bolero au numéro +32 32 83 29 81 (français, néerlandais et anglais).

Des versions électroniques de ces documents sont également disponibles sur les sites Internet suivants :

- [www.vastned.be/fr/retail/investorrelations/offrepubliquebelgique/](http://www.vastned.be/fr/retail/investorrelations/offrepubliquebelgique/)  
(français, néerlandais et résumé du prospectus en anglais)
- [www.vastned.com/en/takeoverbid](http://www.vastned.com/en/takeoverbid)  
(français, néerlandais et résumé du prospectus en anglais)
- [www.kbcsecurities.com/prospectus-documents-overviews/prospectus-overview](http://www.kbcsecurities.com/prospectus-documents-overviews/prospectus-overview)  
(français, néerlandais et résumé du prospectus en anglais)
- [www.kbc.be](http://www.kbc.be)  
(français, néerlandais et résumé du prospectus en anglais)
- [www.cbc.be](http://www.cbc.be)  
(français)
- [www.bolero.be](http://www.bolero.be)  
(français et néerlandais)

### **Informations pour les actionnaires qui souhaitent réagir à l'offre d'acquisition**

Les actionnaires qui souhaitent réagir positivement à l'offre d'acquisition doivent le faire avant la fin de la période d'acceptation unique, qui s'étend du 2 mai 2018 au 1<sup>er</sup> juin 2018 inclus. Les titulaires d'actions dématérialisées doivent, pour ce faire, transmettre le formulaire d'acceptation dûment rempli et signé par le biais de leur intermédiaire financier ou directement à KBC Securities NV, KBC Bank NV ou CBC Banque SA, et ce, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2018 à 16 h (heure belge). Les titulaires d'actions nominatives recevront un courrier de Vastned Retail Belgium dans lequel la procédure de présentation de leurs actions à l'offre d'acquisition est expliquée.

### **Pour toute information complémentaire :**

*Vastned Retail N.V.*  
Ronald Beemsterboer  
Investor Relations Manager  
ronald.beemsterboer@vastned.com  
Tél.: +31 61099 1240

*Vastned Retail Belgium*  
Rudi Taelemans  
Chief Executive Officer  
rudi.taelemans@vastned.be  
Tél.: +32 3 361 05 96

Les sites web de Vastned Retail N.V. et Vastned Retail Belgium proposent également une réponse pratique aux questions relatives à cette offre d'acquisition.

### **À propos de Vastned Retail N.V.**

Vastned Retail N.V. est une entreprise immobilière européenne cotée en bourse et spécialisée dans les lieux de shopping haut de gamme (« venues for premium shopping »). Vastned Retail N.V. investit dans des villes sélectionnées en Europe en mettant particulièrement l'accent sur les meilleures propriétés commerciales dans les rues commerçantes les plus populaires des grandes villes. Les locataires de Vastned Retail N.V. sont des détaillants internationaux et nationaux de premier plan. Le portefeuille immobilier avait une taille d'environ 1,6 milliard d'euros en date du 31 décembre 2017.

### **À propos de Vastned Retail Belgium**

Vastned Retail Belgium est une société immobilière réglementée publique (SIR publique) dont les actions sont cotées sur Euronext Brussels (VASTB). Vastned Retail Belgium investit exclusivement dans des biens immobiliers commerciaux belges, et plus précisément dans des magasins de tout premier ordre (des magasins de première classe situés dans les meilleures rues commerçantes des grandes villes d'Anvers, Bruxelles, Gand et Bruges) et dans d'autres biens immobiliers (des magasins dans le centre de villes secondaires, des parcs de vente au détail et des magasins le long d'axes routiers hautement qualitatifs).

### **Disclaimer**

Ce communiqué de presse est également publié en anglais et en néerlandais. En cas de divergence entre les différentes versions linguistiques de ce communiqué de presse, la version néerlandaise prévaut.

Ce communiqué de presse ne constitue ni une offre ni une invitation à acheter ou à céder des titres.

Ce communiqué de presse ne constitue, en l'occurrence, ni une offre ni une invitation à acheter ou céder des titres (i) dans une juridiction où une telle offre ou invitation ne serait pas autorisée ou (ii) à toute personne à qui il est illégal de faire une telle offre ou invitation. Il incombe à chaque personne qui dispose de ce communiqué de presse d'obtenir les informations relatives à l'existence de telles limitations et de s'assurer ainsi, le cas échéant, qu'elle les respecte.

Aucune démarche n'est entreprise ou ne sera entreprise afin de rendre possible une offre publique d'acquisition dans une autre juridiction que la Belgique. Ni le présent communiqué de presse ni le prospectus et le formulaire d'acceptation ni aucune autre publicité ou information ne peuvent être diffusés publiquement dans une juridiction hors de la Belgique où des obligations d'enregistrement, de qualification ou d'autres obligations prévalent ou prévaudraient dans le cadre d'une offre d'achat ou de vente de titres. En particulier, ni le présent communiqué de presse ni le prospectus et le formulaire d'acceptation ni aucune autre publicité ou information ne peuvent être diffusés publiquement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Royaume-Uni ou au Japon. Toute violation de ces restrictions pourrait constituer une infraction aux lois et autres réglementations financières des États-Unis d'Amérique ou d'autres juridictions



comme le Canada, l'Australie, le Royaume-Uni ou le Japon. Vastned Retail N.V. et Vastned Retail Belgium déclinent expressément toute responsabilité pouvant résulter d'une violation de ces restrictions par toute personne quelconque.